

CONSEIL MUNICIPAL DE CLÉRY-SAINT-ANDRÉ

SÉANCE DU LUNDI 8 JUILLET 2020

Le Maire de Cléry-Saint-André, certifie avoir convoqué, le trois juillet deux mille vingt, les membres du Conseil Municipal, pour une séance d'installation du Conseil Municipal, qui a lieu le huit juillet deux mille vingt, à dix-neuf heures.

Exceptionnellement, compte tenu de la nécessaire distanciation physique à appliquer entre les conseillers du fait de la crise sanitaire du COVID-19, cette réunion ne se tient pas dans la Maison commune mais à la Salle Espace Loire.

Étaient présents :

- Monsieur Gérard CORGNAC, Maire ;
- Monsieur Vincent MENU, Madame Sylvie THIERY, Monsieur Thierry TELLIER, Madame Ludivine RAVELEAU, Monsieur Alain CHAMPENOIS, Madame Tatiana DEPLANQUE-SZCZEPANIAK, adjoints au maire ;
- Mesdames Michèle FROMENTIN, Nathalie DUPUIS, Véronique AIGRET, Sandrine MONTIGNY, Clarisse CAZEAUDUMEC, Christelle ROMASTIN, Messieurs Daniel ZONCA, Claude BOISSAY, Aurélien TARANNE, Guillaume MARESSE, Gabriel PINSARD, Olivier JOUIN, Jérôme VILAIN, conseillers municipaux ;

Étaient excusés et avaient donné pouvoir :

- Monsieur Philippe de TRISTAN a donné pouvoir à Monsieur Gérard CORGNAC
- Madame Nathalie LAVAL a donné pouvoir à Madame Ludivine RAVELEAU

Était excusé :

- Monsieur Grégory BUBENHEIMER

Le quorum atteint, la séance est ouverte à 19 h 10.

Mesdames Sandrine MONTIGNY et Michèle FROMENTIN sont élues secrétaires de séance.

ADMINISTRATION GENERALE

39. Election des membres élus du Centre communal d'action sociale

Madame Sylvie THIERY informe que le Centre communal d'action sociale est un établissement public rattaché à la commune qui dispose de son propre conseil d'administration. Ce conseil est composé d'élus, jusqu'à 8 personnes en plus du maire, et d'un nombre identique de personnalités qualifiées nommées par le Maire.

L'élection des membres élus par le conseil municipal pour siéger au CCAS se fait au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

Cependant, comme le permet l'article L2121-21 du CGCT, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De fixer à 8 membres le nombre de sièges d'élus au CCAS.

Après appel aux candidatures, 3 listes sont déposées :

Pour le groupe Agissons ensemble pour Cléry :

Sylvie THIERY
Vincent MENU
Nathalie DUPUIS
Véronique AIGRET
Michèle FROMENTIN
Nathalie LAVAL

Pour le groupe Vivre ensemble à Cléry-Saint-André :

Clarisse CAZEAUDUMEC
Christelle ROMASTIN

Pour le groupe Nouveau souffle pour Cléry

Grégory BUBENHEIMER

Le bureau de vote est composé de Daniel ZONCA, président, et Guillaume MARESSE et Aurélien TARANNE.

A l'issue du premier tour de vote, le résultat est le suivant :

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 22
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- d. Nombre de bulletins blancs..... 0
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] 22
- e. Majorité absolue ⁴ 12

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACE EN TETE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Sylvie THIERY	17	Dix sept
Clarisse CAZEAUDUMEC	5	Cinq
Grégory BUBENHEIMER	0	Zéro

La liste Sylvie THIERY a atteint la majorité absolue au premier tour de scrutin. Les 6 membres de la liste Sylvie THIERY sont élus.

Un second tour est organisé, deux sièges restent à pourvoir.

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 22
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- d. Nombre de bulletins blancs..... 17
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] 5
- e. Majorité absolue ⁴ 3

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACE EN TETE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Clarisse CAZEAUDUMEC	5	Cinq
Grégory BUBENHEIMER	0	Zéro

La liste Clarisse CAZEAUDUMEC a atteint la majorité absolue au second tour de scrutin. Les 2 membres de la liste sont élus.

Les personnes suivantes ont donc été élues membres du CCAS :

Sylvie THIERY
Vincent MENU
Nathalie DUPUIS
Véronique AIGRET
Michèle FROMENTIN
Nathalie LAVAL
Clarisse CAZEAUDUMEC
Christelle ROMASTIN

40. Election des délégués au syndicat C3M

Monsieur Alain CHAMPENOIS explique que la commune doit élire 6 délégués titulaires et 6 délégués suppléants au syndicat d'eau C3M.

L'élection se fait au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret. Cependant, comme le permet l'article L2121-21 du CGCT, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Après appel aux candidatures pour les postes de titulaires, 3 listes sont déposées :

Pour le groupe Agissons ensemble pour Cléry :

Titulaires
Daniel ZONCA
Sylvie THIERY
Gérard CORGNAC
Alain CHAMPENOIS

Pour le groupe Vivre ensemble à Cléry-Saint-André :

Titulaires
Gabriel PINSARD
Jérôme VILAIN

Pour le groupe Nouveau souffle pour Cléry

Titulaires
Grégory BUBENHEIMER

Le bureau de vote est composé de Daniel ZONCA, président, et Guillaume MARESE et Aurélien TARANNE.

A l'issue du premier tour de vote, le résultat est le suivant :

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 22
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- d. Nombre de bulletins blancs..... 0
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] 22
- e. Majorité absolue ⁴ 12

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACE EN TETE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Daniel ZONCA	17	Dix sept
Gabriel PINSARD	5	Cinq
Grégory BUBENHEIMER	0	Zéro

La liste Daniel ZONCA a atteint la majorité absolue au premier tour de scrutin. Les 4 membres de la liste Daniel ZONCA sont élus.

Un second tour est organisé, deux sièges restent à pourvoir.

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 22
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- d. Nombre de bulletins blancs..... 17
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] 5
- e. Majorité absolue ⁴ 3

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACE EN TETE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

	En chiffres	En toutes lettres
Gabriel PINSARD	5	Cinq
Grégory BUBENHEIMER	0	Zéro

La liste Gabriel PINSARD a atteint la majorité absolue au second tour de scrutin. Les 2 membres de la liste sont élus.

Après appel aux candidatures pour les postes de suppléants, 2 listes sont déposées :

Pour le groupe Agissons ensemble pour Cléry :

Suppléants
Michèle FROMENTIN
Guillaume MARESE
Thierry TELLIER
Aurélien TARANNE

Pour le groupe Vivre ensemble à Cléry-Saint-André :

Titulaires
Christelle ROMASTIN
Olivier JOUIN

En application de l'article L2121-21 du CGCT, le nombre de candidat étant égal au nombre de sièges à pourvoir, les candidats sont immédiatement proclamés élus.

Les délégués élus au C3M sont donc :

Titulaires	Suppléants
Daniel ZONCA	Michèle FROMENTIN
Sylvie THIERY	Guillaume MARESE
Gérard CORGNAC	Thierry TELLIER
Alain CHAMPENOIS	Aurélien TARANNE
Gabriel PINSARD	Christelle ROMASTIN
Jérôme VILAIN	Olivier JOUIN

41. Proposition de désignation de délégués par la Communauté de communes des Terres du Val de Loire pour siéger au PETR Loire-Beauce et au SMETABA

Madame Ludivine RAVELEAU explique que la communauté de communes doit désigner des représentants dans deux syndicats mixtes que sont le PETR Loire-Beauce et le SMETABA. Pour cela, elle demande aux communes de proposer des noms.

La commune de Cléry-Saint-André doit proposer 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléant pour chaque structure.

Pour le PETR Loire Beauce, deux listes sont déposées pour les postes de titulaires :

Pour les groupes Agissons ensemble pour Cléry et Vivre ensemble à Cléry-Saint-André :

Titulaires
Gérard CORGNAC
Clarisse CAZEAUDUMEC

Pour le groupe Nouveau souffle pour Cléry :

Titulaires
Grégory BUBENHEIMER

A l'issue du premier tour de vote, le résultat est le suivant :

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
 b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 22
 c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
 d. Nombre de bulletins blancs..... 0
 d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] 22
 e. Majorité absolue ⁴ 12

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACE EN TETE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Liste Gérard CORGNAC	22	Vingt-deux
Liste Grégory BUBENHEIMER	0	Zéro

La liste Gérard CORGNAC a atteint la majorité absolue au premier tour de scrutin. Les 2 membres de la liste sont élus.

Il est ensuite procédé à l'élection des délégués suppléants.

Pour les groupes Agissons ensemble pour Cléry et Vivre ensemble à Cléry-Saint-André :

Suppléants
Alain CHAMPENOIS
Gabriel PINSARD

Pour le groupe Nouveau souffle pour Cléry :

Suppléants
Grégory BUBENHEIMER

A l'issue du premier tour de vote, le résultat est le suivant :

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0

b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	22
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de bulletins blancs.....	0
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]	22
e. Majorité absolue ⁴	12

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACE EN TETE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Liste Alain CHAMPENOIS	22	Vingt-deux
Liste Grégory BUBENHEIMER	0	Zéro

La liste Alain CHAMPENOIS a atteint la majorité absolue au premier tour de scrutin. Les 2 membres de la liste sont élus.

Le résultat est donc le suivant :

Titulaires	Suppléants
Gérard CORGNAC	Alain CHAMPENOIS
Clarisse CAZEAUDUMEC	Gabriel PINSARD

Pour le SMETABA, les candidats déclarés sont les suivants :

Titulaires	Suppléants
Aurélien TARANNE	Guillaume MARESE
Gabriel PINSARD	Olivier JOUIN

En application de l'article L2121-21 du CGCT, le nombre de candidat étant égal au nombre de sièges à pourvoir, les candidats sont immédiatement proclamés élus.

42. Composition des commissions municipales

Monsieur le Maire rappelle les modalités de composition des commissions adoptées lors du conseil municipal du 3 juillet 2020. Le nombre d'élus par commission est fixé à 8 personnes maximum, comprenant 5 élus maximum de la liste majoritaire, 2 élus maximum de la liste arrivée deuxième et 1 élu de la troisième liste. Chaque conseiller peut participer jusqu'à 4 commissions.

- Commission Finances et Marchés publics

Vincent MENU
Sylvie THIERY
Alain CHAMPENOIS

Philippe de TRISTAN
Sandrine MONTIGNY
Christelle ROMASTIN
Jérôme VILAIN
Grégory BUBENHEIMER

- Patrimoine

Vincent MENU
Claude BOISSAY
Sandrine MONTIGNY
Nathalie LAVAL
Philippe de TRISTAN
Gabriel PINSARD
Olivier JOUIN
Grégory BUBENHEIMER

- Ville durable, embellissement

Sylvie THIERY
Thierry TELLIER
Philippe de TRISTAN
Véronique AIGRET
Daniel ZONCA
Clarisse CAZEAUDUMEC

- Solidarité, cohésion sociale et citoyenneté

Sylvie THIERY
Vincent MENU
Nathalie DUPUIS
Sandrine MONTIGNY
Véronique AIGRET
Christelle ROMASTIN
Clarisse CAZEAUDUMEC

- Affaires scolaires et jeunesse

Thierry TELLIER
Michèle FROMENTIN
Guillaume MARESSE
Sandrine MONTIGNY
Véronique AIGRET
Christelle ROMASTIN
Jérôme VILAIN

- Sports

Thierry TELLIER
Michèle FROMENTIN
Aurélien TARANNE
Nathalie LAVAL
Véronique AIGRET
Clarisse CAZEAUDUMEC
Olivier JOUIN
Grégory BUBENHEIMER

- Urbanisme

Ludivine RAVELEAU
Alain CHAMPENOIS
Claude BOISSAY
Guillaume MARESSE
Nathalie LAVAL
Gabriel PINSARD
Jérôme VILAIN

- Sécurité des biens et des personnes

Ludivine RAVELEAU
Daniel ZONCA
Michèle FROMENTIN
Guillaume MARESSE
Nathalie LAVAL
Gabriel PINSARD

- Travaux, bâtiments, services techniques

Alain CHAMPENOIS
Daniel ZONCA
Aurélien TARANNE
Guillaume MARESSE
Thierry TELLIER
Gabriel PINSARD
Grégory BUBENHEIMER

- Fêtes et manifestations patriotiques

Alain CHAMPENOIS
Tatiana DEPLANQUE-SZCZEPANIAK
Nathalie DUPUIS
Michèle FROMENTIN
Aurélien TARANNE
Olivier JOUIN

--

- Communication, culture, Conseil Municipal des Enfants

Tatiana DEPLANQUE-SZCZEPANIAK
Ludivine RAVELEAU
Philippe de TRISTAN
Guillaume MARESSE
Michèle FROMENTIN
Christelle ROMASTIN
Jérôme VILAIN

- Relations avec les acteurs économiques.

Tatiana DEPLANQUE-SZCZEPANIAK
Claude BOISSAY
Aurélie TARANNE
Véronique AIGRET
Nathalie DUPUIS
Clarisse CAZEAUDUMEC
Olivier JOUIN

En application de l'article L2121-21 du CGCT, le nombre de candidat étant égal ou inférieur au nombre de sièges à pourvoir dans chaque commission, les candidats sont immédiatement proclamés élus.

43. Composition de la commission d'appels d'offres

Monsieur Vincent MENU informe que dans une commune de moins de 3 500 habitants la commission d'appel d'offres est composée de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants.

Pour le groupe Agissons ensemble pour Cléry :

Titulaires
Vincent MENU
Alain CHAMPENOIS

Pour le groupe Vivre ensemble à Cléry

Titulaires
Gabriel PINSARD

Pour le groupe Nouveau souffle pour Cléry :

Titulaires
Grégory BUBENHEIMER

A l'issue du premier tour de vote, le résultat est le suivant :

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 22
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- d. Nombre de bulletins blancs..... 0
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] 22
- e. Majorité absolue ⁴ 12

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACE EN TETE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Liste Vincent MENU	17	Dix-sept
Liste Gabriel PINSARD	5	Cinq
Liste Grégory BUBENHEIMER	0	Zéro

La liste Vincent MENU a atteint la majorité absolue au premier tour de scrutin. Les 2 membres de la liste sont élus.

Un second tour de vote est organisé avec 1 siège à pourvoir. A l'issue du second tour de vote, le résultat est le suivant :

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 22
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- d. Nombre de bulletins blancs..... 0
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] 17
- e. Majorité absolue ⁴ 5

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACE EN TETE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Liste Gabriel PINSARD	5	Cinq
Liste Grégory BUBENHEIMER	0	Zéro

La liste Gabriel PINSARD a atteint la majorité absolue au second tour de scrutin. Le membre de la liste est élu.

Il est ensuite procédé à l'élection des membres suppléants. Les candidats sont :

Pour le groupe Agissons ensemble pour Cléry-Saint-André :

Titulaires
Sylvie THIERY
Michèle FROMENTIN

Pour le groupe Vivre ensemble à Cléry-Saint-André :

Titulaires
Clarisse CAZEAUDUMEC

En application de l'article L2121-21 du CGCT, le nombre de candidat étant égal ou inférieur au nombre de sièges à pourvoir dans chaque commission, les candidats sont immédiatement proclamés élus.

La composition de la CAO est donc la suivante :

Titulaire	Suppléant
Vincent MENU	Sylvie THIERY
Alain CHAMPENOIS	Michèle FROMENTIN
Gabriel PINSARD	Clarisse CAZEAUDUMEC

44. Composition de la commission de révision des listes électorales.

Madame Tatiana DEPLANQUE-SZCZEPANIAK expose que la commission de révision des listes électorales a pour objet, au moins une fois par an, de contrôler si les inscriptions et radiations réalisées par le Maire sur les listes électorales sont régulières. Elle se compose de trois conseillers municipaux appartenant à la liste majoritaire, à l'exception du maire et des adjoints, et deux conseillers municipaux appartenant respectivement à la deuxième liste et à la troisième liste.

Il est proposé la composition suivante :

Liste CORGNAC	Michèle FROMENTIN
	Guillaume MARESSÉ
	Daniel ZONCA
Liste JOUIN	Jérôme VILAIN
Liste BUBENHEIMER	Grégory BUBENHEIMER

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De désigner les personnes susmentionnées pour siéger au sein de la Commission de révision des listes électorales.

45. Désignation des représentants dans les organismes extérieurs et d'autres fonctions

Monsieur Thierry TELLIER donne connaissance des différentes propositions de nominations à réaliser.

Le conseil d'administration du collège Jacques de Tristan :

Titulaire	Suppléant
Clarisse CAZEAUDUMEC	Jérôme VILAIN

Le conseil d'école de l'école maternelle des Bergerêts :

Titulaire	Suppléant
Thierry TELLIER	Michèle FROMENTIN

Le conseil d'école de l'école élémentaire des Bergerêts :

Titulaire	Suppléant
Thierry TELLIER	Michèle FROMENTIN

L'association des Villes Johanniques :

Titulaire	Suppléant
Claude BOISSAY	Tatiana DEPLANQUE-SZCZEPANIAK

Le conseil d'administration de l'UNA de Meung-sur-Loire :

Titulaire	Suppléant
Sylvie THIERY	Olivier JOUIN

L'établissement public foncier du Loiret :

Titulaire	Suppléant
Claude BOISSAY	Gérard CORGNAC

Commission locale d'évaluation des transferts de charges de la Communauté de communes des Terres du Val de Loire :

Titulaire	Suppléant
Gérard CORGNAC	Olivier JOUIN

La centrale d'achat Approlys-Centr'achats :

Titulaire
Claude BOISSAY

Le représentant du Maire à l'association foncière de remembrement :

Titulaire
Daniel ZONCA

Le conseil d'administration de l'ADIL du Loiret :

Titulaire
Gérard CORGNAC

Le Comité national d'action sociale (CNAS) pour les personnels :

Titulaire
Sylvie THIERY

Correspondant Défense :

Titulaire
Gérard CORGNAC

Correspondant de la Prévention routière :

Titulaire
Ludivine RAVELEAU

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De désigner les personnes susmentionnées aux fonctions correspondantes.

Questions diverses

Monsieur le Maire invite les élus à aller prendre une photo de groupe des 23 élus sur la Place de Gaulle.

Le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 28 août.

Pour le reste de l'année, Monsieur le Maire propose de fixer la date des conseils municipaux au lundi à 19h30.

Monsieur le Maire invite les personnes qui le souhaitent à assister demain à l'installation du conseil communautaire à 20H à la salle Alain Corneau de Meung-sur-Loire.

Liste et numéros d'ordre des délibérations :

ADMINISTRATION GENERALE

39. Election des membres élus du Centre communal d'action sociale
40. Election des délégués au syndicat C3M
41. Proposition de désignation de délégués par la Communauté de communes des Terres du Val de Loire pour siéger au PETR Loire-Beauce et au SMETABA
42. Composition des commissions municipales
43. Composition de la commission d'appels d'offres
44. Composition de la commission de révision des listes électorales.
45. Désignation des représentants dans les organismes extérieurs et d'autres fonctions

Certifiées exécutoires après publication le et transmission en préfecture le

Le Maire, le

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Gérard CORGNAC		Philippe de TRISTAN	<i>Absent ayant donné pouvoir</i>
Vincent MENU		Nathalie DUPUIS	
Sylvie THIERY		Daniel ZONCA	
Thierry TELLIER		Nathalie LAVAL	<i>Absent ayant donné pouvoir</i>
Ludivine RAVELEAU		Claude BOISSAY	
Alain CHAMPENOIS		Olivier JOUIN	
Tatiana DEPLANQUE-SZCZEPANIAK		Clarisse CAZEAUDUMEC	
Guillaume MARESSE		Jérôme VILAIN	
Michèle FROMENTIN		Christelle ROMASTIN	
Aurélien TARANNE		Gabriel PINSARD	
Sandrine MONTIGNY		Grégory BUBENHEIMER	<i>Excusé</i>
Véronique AIGRET			